

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2024

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de juin 2024. Pour mémoire, elles font état d'une population de 37'738 habitantes et habitants (en diminution de 8 personnes par rapport au trimestre précédent).

Quant au chômage¹, la Commune comptait 823 chômeur-euse-s à fin août 2024 contre 796 à fin juillet 2024, soit une augmentation de 27 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 394 contre 416 à fin juillet 2024, soit une diminution de 22 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'217 à fin août 2024 contre 1'212 à fin juillet 2024, soit une augmentation de 5 personnes.

2 FC Avanchet-Sport

La situation du FC Avanchet-Sport préoccupe bon nombre de personnes, et c'est à raison !

Nous avons alerté votre Conseil en juin dernier en marge de la question écrite de M. RUSSI, à laquelle une réponse est apportée dans la séance de ce jour. L'interpellation de M. AUBERT m'a permis d'apporter des précisions complémentaires sur la situation du club et les difficultés de gestion du comité, qui ne remplit notamment pas ses obligations envers la Commune.

Comme nous nous y étions engagés, j'ai eu l'occasion lors de la séance de la commission des sports du 25 septembre, c'était la semaine dernière, d'informer plus amplement les commissaires. Je crois avoir pu démontrer aux commissaires des sports que la situation du FC Avanchet-Sport, pour préoccupante qu'elle puisse être, ne doit pas être un sujet de discorde politique.

Par souci de complétude, je tiens à dire que le Conseil administratif examinera avec attention toutes les pistes permettant de s'assurer que les deniers publics ont été utilisés à bon escient et que la gestion du club ne compromette pas l'avenir du club.

3 ACG – Évolution du GIAP

Comme vous le savez, la demande en matière parascolaire est en augmentation importante et constante. Il accueille aujourd'hui 29'000 enfants encadrés par 2'200 collaboratrices et collaborateurs sur 137 lieux. Dans ce contexte, le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) a déployé d'intenses efforts pour améliorer la structure, en la renforçant, de façon à absorber la croissance tout en offrant de meilleures réponses aux parents. Ces changements ont un coût (env. CHF 12 millions) ; dans son Assemblée générale ordinaire de samedi dernier, les communes ont validé un accord permettant de financer ces améliorations nécessaires.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications.

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.